

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 13 DECEMBRE 2021

18 H 00

LE CHEYLARD



# SOMMAIRE

1. Culture
    - a. Demande de subvention CCSTI - Département et Région
  
  2. Eau et assainissement
    - a. Attribution du marché de travaux pour le renouvellement de la station d'épuration sur la commune de St Pierreville (Lots 1, 2 et 3)
    - b. Attribution du marché de travaux d'alimentation en eau potable sur les communes de Devesset (lot 1) et de St Julien d'Intres (lot 2)
    - c. Attribution du marché de travaux d'alimentation en eau potable pour la mise en conformité de 5 captages (Fangeas, Les Bourges, Molines, Moulin de Ville, et Cognac)
    - d. Attribution du marché de travaux d'assainissement et d'eau potable sur les secteurs de la Grand-Rue et en amont du poste de relevage sur la commune d'Arcens
  
  3. Economie
    - a. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité : attribution d'aides
- 

**Date de la convocation : 7 décembre 2021**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11**

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Florent DUMAS, M. Thierry GIROT, M. Yves LE BON, M. Patrick MARCAILLOU, M. Roger PERRIN, Mme Monique PINET, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Michel VILLEMAGNE

Excusé : M. Antoine CAVROY (partiellement présent au téléphone), M. Patrick MEYER

**Le quorum est atteint**

Secrétaire de séance : M. Patrick MARCAILLOU

Assistaient également à la séance :

- Cédric MAZOYER, Directeur Général des Services
- Jérôme REBOULET, Directeur du pôle Services techniques
- Jean-Michel LE CROLLER, Directeur des Ressources Humaines
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Mathilde COGNET, Directrice du pôle Culture
- Aude CHABANNE, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

## **1. Culture**

### **A. Demande de subvention CCSTI - Département et Région**

M. le Président propose au Bureau que des demandes de subvention soient déposées auprès du Département de l'Ardèche et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin que ces deux financeurs continuent à soutenir le CCSTI de l'Ardèche dans les actions menées par ses trois équipements.

M. le Président demande au Bureau de l'autoriser à solliciter une subvention de 60 000 € auprès du Département de l'Ardèche et de 100 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve sans réserve l'exposé de M. le Président ; sollicite les aides les plus élevées auprès du Département de l'Ardèche et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les actions menées par le CCSTI de l'Ardèche en 2022 ; et autorise M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.**

## **2. Eau et assainissement**

### **A. Attribution du marché de travaux pour le renouvellement de la station d'épuration sur la commune de St Pierreville (Lots 1, 2 et 3)**

Florent DUMAS rappelle au Bureau qu'il a été inscrit au budget 2021 la réalisation de travaux de renouvellement de la station d'épuration sur la commune de Saint Pierreville.

Une consultation a été réalisée selon une procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence, en application des dispositions du décret n°2019-259 du 29 mars 2019, relatif au code de la commande publique 2019.

Trois lots ont été définis :

- Lot 1 : Station d'épuration type « filtres plantés de roseaux », capacité 300/600 E.H, poste de refoulement, télégestion, télésurveillance
- Lot 2 : Réseaux de transfert
- Lot 3 : Démantèlement de l'ancienne station d'épuration

La commission d'ouverture des plis propose d'attribuer ce marché à :

- Lot 1 : Groupement SIC EPUR / PEREIRA FTP, pour un montant, après négociation, de 271 500 € HT (variante : PR béton)
- Lot 2 : Groupement SARL CHRISTIAN FAURIE TP / BOUCHARDON FRERES SA pour un montant de 129 547,40€ HT
- Lot 3 : Groupement SIC EPUR / PEREIRA FTP pour un montant, après négociation, de 56 025 € HT

Il est proposé au Bureau communautaire de valider les propositions de la commission et d'autoriser le Président à signer le marché avec les titulaires qui ont été retenus pour les lots 1, 2 et 3 pour un montant total de 457 072,40 € HT.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de la commission ; et autorise M. le Président à signer le marché de travaux ainsi que toutes les**

**pièces s'y rattachant, pour le renouvellement de la station d'épuration sur la commune de St Pierreville.**

## **B. Attribution du marché de travaux d'alimentation en eau potable sur les communes de Devesset (lot 1) et de St Julien d'Intres (lot 2)**

Florent DUMAS rappelle au Bureau qu'il a été inscrit au budget 2021 la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable sur les communes de Devesset et de St Julien d'Intres.

Une consultation a été réalisée selon une procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence, en application des dispositions du décret n°2019-259 du 29 mars 2019, relatif au code de la commande publique 2019.

Deux lots ont été définis :

- Lot 1 : commune de Devesset : renouvellement et renforcement du réseau AEP dans la traversée du hameau de Mallevall (RD 214)
- Lot 2 : commune de St Julien d'Intres : renouvellement, renforcement et interconnexion du réseau AEP entre le village et la Grangette (RD 120/ RD 101)

La commission d'ouverture des plis propose d'attribuer ce marché à :

- Lot 1 : au groupement BOUCHARDON SA / SARL CHRISTIAN FAURIE TP pour un montant de 215 819€ HT
- Lot 2 : à SAS FAURIE pour un montant de 137 091,90 € HT (tranche ferme) et de 137 240,40 € HT (tranche optionnelle). Il est précisé que la tranche optionnelle pourra être affermée en cours de marché.

Il est proposé au Bureau communautaire de valider les propositions de la commission et d'autoriser le Président à signer le marché avec les titulaires qui ont été retenus pour le lot 1 et le lot 2 (tranche ferme uniquement), pour un montant total de 352 910,90 € HT.

Le Vice-Président précise qu'à ce jour, la tranche ferme uniquement est budgétée. On affermirait la tranche optionnelle uniquement si le budget était voté en 2022.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de la commission ; et autorise M. le Président à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces s'y rattachant, pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable sur les communes de Devesset et de St Julien d'Intres avec les entreprises retenues.**

## **C. Attribution du marché de travaux d'alimentation en eau potable pour la mise en conformité de 5 captages (Fangeas, Les Bourges, Moline, Moulin de Ville, et Cognac)**

Monsieur le Président rappelle la décision prise, suite à la déclaration d'utilité publique prononcée par M. le Préfet, de procéder à la mise en conformité de 5 captages : ACCONS (Fangeas A-C-D-E), CHANÉAC (Les Bourges), DORNAS (Moline), ST ANDÉOL DE FOURCHADES (Moulin de Ville), ST PIERREVILLE (Cognac). Il précise que ces travaux ont été inscrits au budget 2021.

Une consultation a été réalisée selon une procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence, en application des dispositions du décret n°2019-259 du 29 mars 2019, relatif au code de la commande publique 2019.

La commission d'ouverture des plis propose d'attribuer ce marché à SAS MBTP pour un montant de 257 315€ HT.

Il est proposé au Bureau communautaire de valider la proposition de la commission et d'autoriser le Président à signer le marché avec le titulaire retenu.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de la commission ; et autorise M. le Président à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces s'y rattachant, concernant la mise en conformité des 5 captages.**

#### **D. Attribution du marché de travaux d'assainissement et d'eau potable sur les secteurs de la Grand-Rue et en amont du poste de relevage sur la commune d'Arcens**

M. le Président rappelle au Bureau qu'il a été inscrit au budget 2021 la réalisation de travaux d'assainissement et d'eau potable sur les secteurs de la Grand-Rue et en amont du poste de relevage sur la commune d'Arcens.

Une consultation a été réalisée selon une procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence, en application des dispositions du décret n°2019-259 du 29 mars 2019, relatif au code de la commande publique 2019.

La commission d'ouverture des plis propose d'attribuer ce marché au groupement SARL CHRISTIAN FAURIE TP / BOUCHARDON FRERES SA pour un montant total de 191 575€ HT, réparti de la manière suivante :

- Travaux d'assainissement pour un montant de : 77 195€ HT
- Travaux d'eau potable pour un montant de : 114 380€ HT

Il est proposé au Bureau communautaire de valider la proposition de la commission et d'autoriser le Président à signer le marché avec le groupement retenu.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de la commission ; et autorise M. le Président à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces s'y rattachant, pour le marché de travaux d'assainissement et d'eau potable sur les secteurs de la Grand-Rue et en amont du poste de relevage sur la commune d'Arcens.**

### **3. Economie**

#### **A. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité : attribution d'aides**

Vu la délibération du 11 avril 2017, autorisant le Président à signer la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en place d'aides directes aux entreprises ;

Vu la délibération du 25 septembre 2017, adoptant le règlement pour l'attribution par Val'Éyrieux d'aides directes à destination des entreprises de l'économie de proximité : artisanat, commerce, services ;

Patrick MARCAILLOU propose au Bureau d'approuver les dossiers présentés en annexe 1 et de l'autoriser à notifier les entreprises concernées de l'aide qui leur est attribuée.

Patrick Marcaillou précise que le dossier SAPET Distribution est accompagné par la CCI.

Il annonce qu'en 2021, le montant total des aides apportées aux entreprises s'élève à 33 510 €.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'exposé de M. le Président ; décide l'attribution des aides telles qu'indiquées en annexe ; et autorise M. le Président à notifier chaque entreprise de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.**

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance à 18h30

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Chabal', with a small flourish at the end.

## Annexe 1

Dénomination de l'entreprise	Chef d'entreprise	Adresse du siège	Adresse du projet	Projet	montant € HT du projet	Dépense éligible € HT	Subvention proposée €	Taux d'aide proposé
SAPET DISTRIBUTION	Cindy DUCLOS SAPET	Place Félicie d'Asseyne 07320 Saint-Agrève	Place Félicie d'Asseyne 07320 Saint-Agrève	Installation d'une climatisation réversible	25 277,00 €	25 277,00 €	2 527,70 €	10%
L'ART CHAIS	Chantal PAUZIE Mathieu PAUZIE	5 rue de la gare 07160 Le Cheylard	5 rue de la gare 07160 Le Cheylard	Rénovation et modernisation de l'hôtel-restaurant-bar	30 346,35 €	30 000,00 €	3 000,00 €	10%